



VILLE DE DINAN

TOUR DE BRETAGNE – 1^{er} MAI 2024

STATIONNEMENT :

- **Du 30 avril 2024 à 17H30 au 1^{er} mai 2024 à 20H30**, le stationnement sera interdit, sauf véhicules habilités par l'Organisateur, rue Thiers (Sur la section comprise entre la rue Léonce Petit et la place du Maréchal Leclerc).
- **Le 1^{er} mai 2024, de 6H00 à 20H30**, le stationnement sera interdit, sauf véhicules habilités par l'Organisateur :
 - Rue Thiers,
 - Parking Thiers
 - Rue Léonce Petit.
- **Le 1^{er} mai 2024, de 13H00 à 20H30**, le stationnement sera interdit, sauf véhicules habilités par l'Organisateur :
 - Rue Gambetta,
 - Rue Lecomte de Lisle (Section comprise entre la place du Maréchal Leclerc et la rue du Petit Hôtel),
 - Promenade des Grands Fossés.
- **Le 1^{er} mai 2024, de 13H00 à 17H00**, le stationnement sera interdit, sauf véhicules habilités par l'Organisateur, sur l'ensemble des voies publiques suivantes :
 - Rue du Clos du Hêtre,
 - Rue de la Garaye,
 - Place Duclos (dans la section comprise entre les n°6 et n°12 et sur le parking de la poste)
 - Place Maréchal Leclerc,
 - Grand'Rue,
 - rue du Marchix (Section comprise entre la rue de Grâce et la place Duclos),
 - Place de Galice,
 - Boulevard de Lugo,
 - Boulevard André Aubert,
 - Pont Martin,
 - Route de Dinard,
 - Rue des 4 Moulins,
 - Rue du Quai,
 - Rue du Port,
 - Rue du Général de Gaulle,
 - Rue Michel,
 - Rue Haute-Voie,
 - Rue de l'Apport,
 - Place des Merciers,
 - Place des Cordeliers,
 - Rue Chateaubriand,
 - Rue du Bas Bourgneuf.

CIRCULATION :

Traversée de Dinan impossible de 14H15 à la fin de la Course (Aux environs de 17H00) : Déviation par la RN 176 pour rejoindre Rennes, St-Malo ou St-Brieuc.

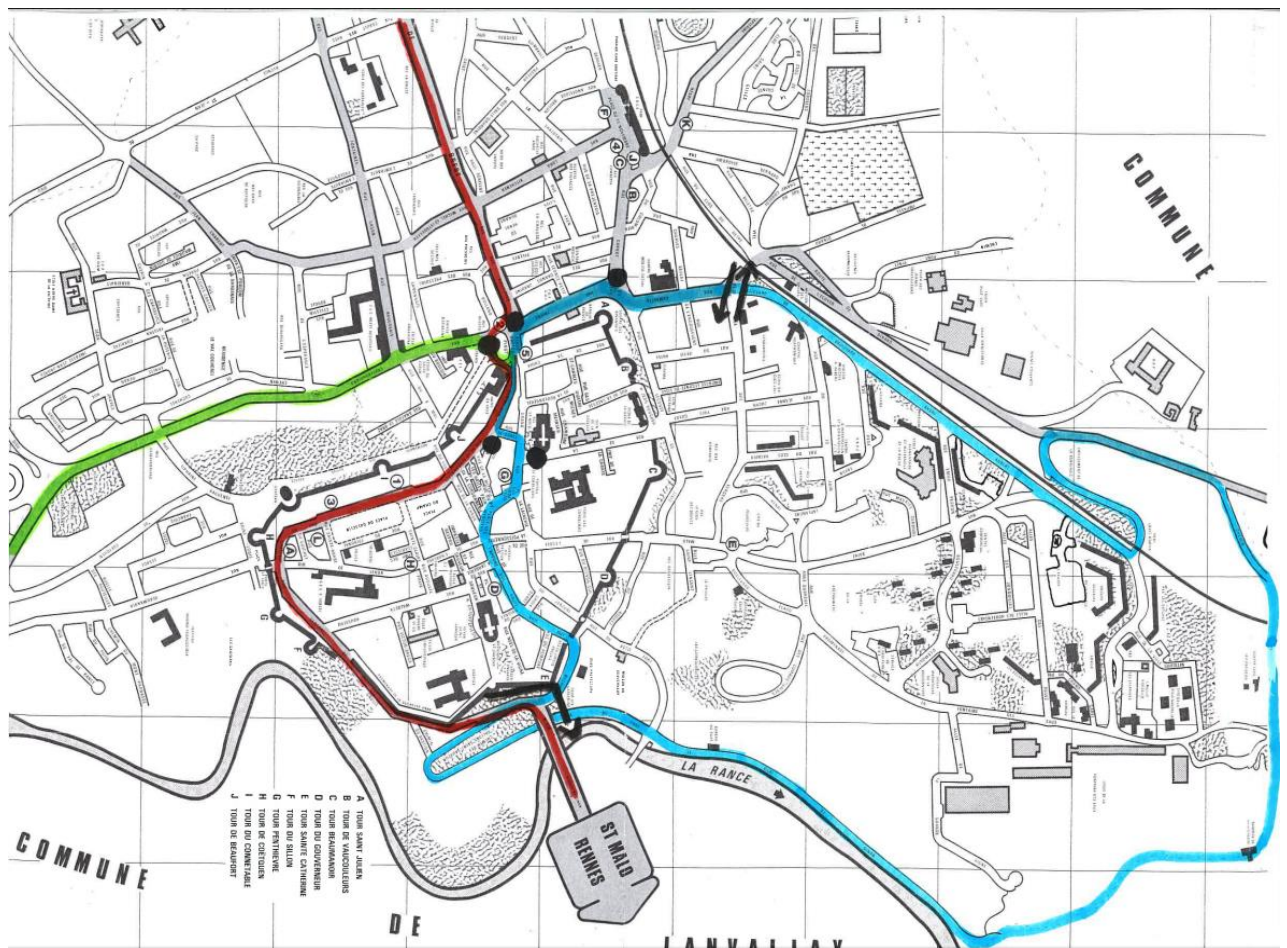
Aménagement de la ligne d'arrivée rue Thiers et rue Léonce Petit

Circulation interdite à la circulation de 7H30 à 20H30.

Circuit d'arrivée fermé du Tour de Bretagne Cycliste

Circuit interdit à la circulation de 14H15 à la fin de la course (Aux environs de 17H00)

Circuit en bleu sur le plan ci-dessous :



Sortie du parking de l'Hôtel de Ville et du parking du Port :

De 14H15 à la fin de la course (Aux environs de 17H00), la sortie de tous véhicules, sauf organisateurs, services publics et de sécurité, sera interdite du parking de l'Hôtel de Ville par la place Duclos. La sortie des véhicules du parking de l'Hôtel de Ville par la rue du 8 Mai 1945 sera maintenue (sauf au moment du passage de la course sur la rue Chateaubriand).

De 14H15 à la fin de la course (Aux environs de 17H00), la sortie de tous véhicules, sauf organisateurs, services publics et de sécurité, sera interdite du parking du Port.

Modifications de circulation :

De 14H15 à la fin de la course (Aux environs de 17H00) :

- **La sortie de tous véhicules, sauf organisateurs, services publics et de sécurité, sera interdite lotissement de la Connais, rue du Rempart et venelle Michel,**
- Le sens de circulation sera inversé Promenade de la Fontaine des Eaux (Dans la section comprise entre le boulevard André Aubert et le boulevard d'Exmouth),
- **La circulation routière sera en double sens, uniquement pour les riverains : rue de l'Ecole, rue de la Lainerie, rue de la Croix et rue Léonce Petit (dans la section comprise entre la rue Thiers et la rue des Grands Jardins).**

Points de cisaillement et couloir de sécurité :

De 14H15 à la fin de la course (Aux environs de 17H00) :

- **Point de cisaillement place de Galice (entrant et sortant) pour l'ensemble du Quartier de la Fontaine des Eaux, du quartier Saint-Charles, des Combournaises et du quartier Saint-Malo,**
- **Point de cisaillement uniquement pour les véhicules sortant de Dinan par le viaduc.**